

**Carpont Repair kit car tyre**

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 27.11.2024

**RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

|                                         |                                    |
|-----------------------------------------|------------------------------------|
| Marque commerciale                      | <b>Carpont Repair kit car tyre</b> |
| Numéro d'enregistrement (REACH)         | non pertinent (mélange)            |
| Identifiant unique de formulation (UFI) | 1D40-D0KT-300C-EPXH                |
| Numéro d'article                        | 0623015, 0623016, 0623017          |

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

|                                      |                                                                                                             |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Utilisations identifiées pertinentes | Adhésif pour la réparation des pneus<br>Utilisations professionnelles<br>Utilisations par les consommateurs |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Service Best International  
De Schakel 60  
5651 GH Eindhoven  
Pays-Bas

Téléphone: +31 (0) 40 230 2300  
e-mail: [info@servicebest.com](mailto:info@servicebest.com)  
Site web: <https://www.servicebest.com/>

e-mail (personne compétente)

[databeheer@servicebest.com](mailto:databeheer@servicebest.com)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Service d'information d'urgence

+31 (0) 40 230 2300  
Ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: Lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

| Centre antipoison |                         |                        |
|-------------------|-------------------------|------------------------|
| Pays              | Nom                     | Téléphone              |
| France            | ORFILA (INRS)<br>(24/7) | + 33 (0) 1 45 42 59 59 |

**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Non requis.

**2.3 Autres dangers**

Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

## **Carpoint Repair kit car tyre**

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 27.11.2024

### **RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants**

#### **3.1 Substances**

Non pertinent (mélange).

#### **3.2 Mélanges**

Le produit ne contient pas d'(autres) ingrédients qui sont classés selon les connaissances actuelles du fournisseur et contribuent à la classification du produit et doivent donc être signalés dans cette section.

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au SGH.

### **RUBRIQUE 4 — Premiers secours**

#### **4.1 Description des mesures de premiers secours**

##### **Notes générales**

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

##### **Après inhalation**

Fournir de l'air frais. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin.

##### **Après contact cutané**

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### **Après contact oculaire**

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 15 minutes à l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### **Après ingestion**

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler un médecin en cas de malaise.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune.

### **RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

L'eau pulvérisée; Poudre d'extincteur à sec; Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>);  
Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à pleine puissance.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, des vapeurs et fumées peuvent être produites. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

##### **Équipements de protection particuliers des pompiers**

Appareil respiratoire autonome (EN 133). Vêtement de protection standard pour les pompiers.

**Carpaint Repair kit car tyre**

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 27.11.2024

**RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri. Aérer la zone touchée.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison).

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Gérer les risques associés

- risques d'inflammabilité

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

- substances ou mélanges incompatibles

Conserver à l'écart des lessives, substances oxydantes, acides.

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Températures hautes. Rayonnement UV/la lumière naturelle. Gel.

Considération des autres conseils

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- compatibilités en matière de conditionnement

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

## Carpont Repair kit car tyre

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 27.11.2024

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

Aucune information disponible.

#### DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

Il n'existe pas de données disponibles.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale. Prévoir des fontaines oculaires et des douches de sécurité au travail.

#### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

##### Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés (EN 166).

##### Protection de la peau



Vêtements de protection (EN 340 & EN ISO 13688).

##### Protection des mains



Porter des gants appropriés. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### - délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

Utiliser des gants avec un minimum délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant: >10 minutes (perméation: niveau 1).

#### - mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140).

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prendre les précautions appropriées pour éviter une libération incontrôlée dans l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| État physique                        | liquide (visqueuse) |
| Couleur                              | blanc               |
| Odeur                                | faible              |
| Point de fusion/point de congélation | non déterminé       |

## Carpont Repair kit car tyre

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 27.11.2024

|                                                                             |                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C<br>valeur calculée, en référence sur un composant du mélange   |
| Inflammabilité                                                              | cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion                                | LIE: LSE: non déterminé                                               |
| Point d'éclair                                                              | il n'existe pas de données disponibles                                |
| Température d'auto-inflammabilité                                           |                                                                       |
| Température de décomposition                                                | il n'existe pas de données disponibles                                |
| (valeur de) pH                                                              | non déterminé                                                         |
| Viscosité cinématique                                                       | non déterminé                                                         |
| Solubilité                                                                  | non déterminé                                                         |

|                                                   |                                        |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | cette information n'est pas disponible |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------|

|                    |                                                                              |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Pression de vapeur | 2,3 kPa à 20 °C<br>valeur calculée, en référence sur un composant du mélange |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------|

### Densité et/ou densité relative

|                            |                                                              |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Densité                    | non déterminé                                                |
| Densité de vapeur relative | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |

|                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| Caractéristiques des particules | non pertinent (liquide) |
|---------------------------------|-------------------------|

## 9.2 Autres informations

|                                                        |                                                                |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Informations concernant les classes de danger physique | classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent |
| Autres caractéristiques de sécurité                    | il n'y a aucune information additionnelle                      |

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

**Carpoint Repair kit car tyre**

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 27.11.2024

**10.5 Matières incompatibles**

Combustibles. Acides forts. Solvants.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

**Procédure de classification**

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

**Toxicité aiguë**

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

**Corrosion/irritation cutanée**

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

**Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux**

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

**Mutagénicité sur cellules germinales**

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

**Cancérogénicité**

N'est pas classé comme cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

**Danger en cas d'aspiration**

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

**Autres informations**

Il n'y a aucune information additionnelle.

**RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Des données ne sont pas disponibles.

## **Carpont Repair kit car tyre**

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 27.11.2024

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Des données ne sont pas disponibles.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### **12.7 Autres effets néfastes**

Des données ne sont pas disponibles.

## **RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### **Remarques**

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## **RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

non soumis aux règlements sur le transport

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

non pertinent

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

aucune

### **14.4 Groupe d'emballage**

pas attribué

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Il n'y a aucune information additionnelle.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Il n'existe pas de données disponibles.

### **Informations additionnelles pour chacun des règlements types des Nations unies**

#### **Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires**

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - informations supplémentaires**

Non soumis à l'IMDG.

#### **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - informations supplémentaires**

Non soumis à l'OACI-IATA.

**Carpoint Repair kit car tyre**

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 27.11.2024

**RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)**

**Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Directive Seveso**

2012/18/UE (Seveso III)

| No | Substance dangereuse/catégories de danger | Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut | Notes |
|----|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
|    | pas attribué                              |                                                                                                  |       |

**Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Directive-cadre sur l'eau (DCE)**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) no 98/2013**

Aucun des composants n'est énuméré.

**Règlement concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Aucun des composants n'est énuméré.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

**RUBRIQUE 16 — Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

| Abr.     | Description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                                  |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| DMEL     | Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)                                                                                                    |
| DNEL     | Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)                                                                                                                 |
| ED       | Perturbateur endocrinien                                                                                                                                          |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |

## Carpaint Repair kit car tyre

Numéro de la version: 1.0

Date d'établissement: 27.11.2024

| Abr.  | Description des abréviations utilisées                                                                                                                  |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LIE   | Limite inférieure d'explosivité (LIE)                                                                                                                   |
| LSE   | Limite supérieure d'explosivité (LSE)                                                                                                                   |
| OACI  | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                        |
| PBT   | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                   |
| PNEC  | Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)                                                                                    |
| REACH | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) |
| RID   | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                |
| SGH   | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                               |
| SVHC  | Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)                                                                                     |
| vPvB  | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                       |

### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. Dans le cas de ce produit, la loi n'exige pas la remise d'une fds en vertu de l'article 31 du règlement REACH, dans la mesure où le produit n'est pas classé comme étant dangereux conformément au règlement clp. Ce document a été rédigé en tant que service volontaire complémentaire afin de fournir des informations de sécurité générales.